



Conseil économique et social

Distr.: Générale
8 octobre 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Initiatives régionales: Statistiques économiques:
Plan d'application du Programme régional pour
l'amélioration des statistiques économiques
en Asie et dans le Pacifique**

Rapport du Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques

Résumé

Le présent rapport contient un aperçu des activités du Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques depuis sa création par le Comité de statistique à sa deuxième session, en 2010. Il donne en particulier au Comité des informations sur le processus d'élaboration du Plan d'application du Programme régional sur les statistiques économiques. Prenant acte des délibérations du Groupe directeur résumées dans le présent rapport, le Comité voudra peut-être approuver le Plan d'application. Il voudra peut-être aussi prier le Groupe directeur de poursuivre ses travaux et de lui faire rapport sur les progrès accomplis et les faits nouveaux à sa quatrième session, en 2014.

I. Introduction

1. Le Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques a été créé par le Comité à sa deuxième session, en décembre 2010, pour superviser l'application du programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique¹. Il est coprésidé par M. Michael Smedes (Australie) et M^{me} Estela T. de Guzman (Philippines). Le présent rapport informe le Comité des activités du Groupe directeur et de l'issue de ses délibérations. Il donne également l'information de base pertinente sur le processus d'élaboration du plan d'application du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique², qui a été établi pour être soumis à l'approbation du Comité à la présente session.

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

¹ Voir E/ESCAP/CST(2)/9, décision 2/6.

² Un résumé du Plan d'application figure à la section III.

2. Dans sa décision 2/6, le Comité a approuvé le programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques, en tant que stratégie officielle pour la région. Le Programme doit permettre d'accroître la capacité des systèmes statistiques nationaux de la région à produire des statistiques économiques de base conformément aux normes internationales et aux pratiques recommandées. Dans sa décision, le Comité a également fait sienne une proposition tendant à transformer le Groupe technique consultatif pour le développement des statistiques économiques en un groupe directeur chargé de superviser directement l'application du programme régional. En outre, dans sa recommandation 2/2, le Comité a recommandé l'utilisation de l'Ensemble de statistiques économiques de base³ comme cadre régional pour focaliser les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités.

II. Suite donnée aux décisions du Comité

A. Création du Groupe directeur

3. Le Groupe ayant été constitué, les membres du Comité ont été invités à se prononcer sur sa composition et à faire part de leur intérêt. La composition⁴ et le mandat⁵ du Groupe directeur ont été ultérieurement approuvés par le Bureau.

4. La Division de statistique a apporté son appui en faisant fonction de secrétariat du Groupe et elle a facilité des entretiens en personne et des échanges par courrier électronique pour l'élaboration du Plan d'application.

B. Application initiale du Programme régional

5. Suite à l'approbation du programme régional par le Comité, la Division de statistique a organisé un certain nombre d'activités sous l'égide du Groupe directeur, telles que des évaluations approfondies de la capacité des pays, des travaux en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et d'autres partenaires sur l'application du Système de comptabilité nationale (SCN), et des travaux de recherche et de cartographie portant sur les activités menées par les partenaires aux niveaux national et régional pour le renforcement de la capacité à produire l'ensemble de statistiques de base.

6. On a un exemple récent des mesures prises en collaboration pour le renforcement des capacités dans le séminaire et stage de formation avancée sur le SCN 2008⁶, qui a été accueilli par la Banque de Corée et organisé en collaboration avec la Division de statistique de la CESAP, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et la Division de statistique de l'ONU. Ont bénéficié de cette formation des fonctionnaires de la Banque de Corée et du Bureau national de statistique ainsi que de sept autres bureaux nationaux de statistique de la région Asie-Pacifique.

7. Il a été procédé à des évaluations approfondies de la capacité à produire des statistiques économiques dans trois États membres: le Bangladesh, le Bhoutan et la République démocratique populaire lao⁷.

³ Voir E/ESCAP/CST(2)/4.

⁴ www.unescap.org/stat/econ/Membership-SG-Econ-Stats.pdf.

⁵ www.unescap.org/stat/econ/TOR-ESCAP-SG.pdf.

⁶ Version la plus récente de la norme statistique internationale adoptée par la Commission de statistique.

⁷ Pour une synthèse des résultats de ces trois évaluations approfondies, voir www.unescap.org/stat/econ/seminar-Oct2011/11-Synthesis-report-ESCAP-assessment.pdf.

C. Résolutions de la Commission

8. Dans sa résolution 67/11, du 25 mai 2011, « Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique », la Commission a approuvé l'orientation stratégique du Comité de statistique, telle que proposée par le Comité dans sa recommandation 2/1, y compris ses deux objectifs généraux: a) donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici à 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales et b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux de statistique nationaux grâce à une collaboration plus étroite. Dans cette même résolution, la Commission a demandé aux membres et, selon qu'il convient, aux membres associés, de donner la priorité au renforcement de leurs systèmes statistiques nationaux et de prévoir les ressources et les arrangements institutionnels correspondants pour favoriser la réalisation de ces objectifs en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2020; et elle a prié la Secrétaire exécutive de faciliter la coordination des activités internationales de renforcement des capacités liées au développement des statistiques officielles dans la région.

9. Dans sa résolution 67/10, du 25 mai 2011, relative à un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique, la Commission a fait sienne la recommandation du Comité de statistique d'utiliser l'ensemble des statistiques économiques de base comme cadre régional pour focaliser les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités. La Commission a également recommandé aux membres et membres associés d'utiliser, selon les besoins, l'ensemble de statistiques économiques de base comme cadre de référence pour guider le développement de leurs systèmes statistiques nationaux.

III. Élaboration du Plan d'application du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

A. Faits majeurs

10. Le Groupe directeur a tenu des discussions approfondies sur l'application du Programme régional. Celles-ci ont débuté en octobre 2011, à la première réunion du Groupe directeur, qui était organisée en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU et en relation avec un séminaire sur le développement des capacités à produire des statistiques économiques et le SCN 2008; elles ont culminé lors de sa deuxième réunion, qui a eu lieu en août 2012.

11. Entre les deux réunions du Groupe directeur, des sous-groupes ont été constitués pour tenir des consultations plus détaillées par courrier électronique. Une réunion technique a été organisée en juillet 2012 pour résumer les résultats des consultations des sous-groupes.

B. Résultats

12. Le Plan d'application et les ressources associées, telles que l'outil d'examen des capacités, sont les principaux résultats des délibérations du Groupe directeur. Au cours de ces délibérations ont été prises plusieurs décisions clefs sur les approches du Programme régional, qui constituent le fondement de la stratégie et de la sélection des activités du Plan d'application. Ces décisions sont résumées ci-après.

13. *Stratégie pour l'élaboration du Plan d'application:* À sa première réunion, le Groupe directeur a estimé que a) l'évaluation, b) la capacité technique et c) le cadre institutionnel constituaient les éléments indispensables pour traiter les problèmes indiqués dans les sept composantes du Programme régional⁸. En conséquence, trois sous-groupes ont été créés pour étudier chacun l'un de ces aspects.

14. *Examen de la capacité:* Le Groupe directeur a décidé qu'il convenait, dans la phase initiale, d'identifier et de classer les principaux obstacles à la capacité des systèmes statistiques nationaux afin de bien cibler et structurer l'action de renforcement des capacités, d'aider à coordonner les activités et de susciter l'appui des partenaires internationaux en leur faveur. L'approche convenue est un examen relativement vaste des capacités et non une évaluation intensive et approfondie de chacun des systèmes statistiques de la région. Des évaluations de suivi plus détaillées pourront être nécessaires concernant la production de l'ensemble de statistiques de base conformément aux normes et directives internationales.

15. *Importance de l'action nationale:* Le Groupe directeur a estimé que la réalisation du vaste objectif du programme ne serait possible qu'avec un engagement tangible de chacun des bureaux nationaux de statistique de la région. C'est donc aux systèmes statistiques nationaux qu'incombe le rôle principal et la première responsabilité dans l'exécution des activités visant à agir sur les principaux obstacles à la production de l'ensemble de statistiques de base. Pour que les activités identifiées dans le Programme régional puissent être menées à bien, une assistance pourra être apportée par la coopération internationale et, directement, par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations de développement international. Une attention particulière sera accordée à l'identification des possibilités d'échanges interpays et d'autres formes de coopération Sud-Sud entre les systèmes statistiques nationaux de la région.

16. *Liens avec le Plan d'action sur les statistiques agricoles et rurales et d'autres programmes du Comité:* Le Groupe directeur pour les statistiques agricoles a été créé pour surveiller l'application régionale de la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Le Comité avait initialement fait du Groupe directeur pour les statistiques agricoles un sous-groupe du Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques. Les délibérations entre les deux groupes ont été coordonnées et ont donné lieu à des participations croisées, avec l'appui de la Division de statistique. Le Groupe directeur pour les statistiques agricoles et le Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques se sont accordés à reconnaître une communauté d'approches et de contenus entre leurs programmes respectifs, s'agissant en particulier des aspects institutionnels. Les contraintes institutionnelles et les activités prévues pour y faire face (par exemple une campagne accrue en faveur de l'amélioration des statistiques économiques et du renforcement de la coordination et de la législation statistiques feront partie des initiatives de développement statistique du Comité dans tous les domaines statistiques.

C. Le rôle de la Division de statistique

17. La première étape dans la mise en œuvre du Programme régional consiste dans l'examen des contraintes de capacité auxquelles se heurtent les pays lorsqu'ils s'efforcent de produire l'ensemble de statistiques de base. Le secrétariat administrera l'examen de capacité, notamment en procédant au préremplissage des questionnaires

⁸ E/ESCAP/CST(2)/5.

et à l'analyse des résultats. La CESAP et les membres du Groupe directeur ont organisé en octobre et novembre 2012 un essai pilote de l'outil d'examen des capacités. La version finale de l'outil, qui sera accessible en anglais et en russe, sera disponible d'ici à janvier 2013.

18. Les membres du Comité désigneront un correspondant pour le Programme régional, qui devra veiller à ce que l'examen de capacité soit achevé de manière à pouvoir être présenté à la CESAP pendant le premier trimestre de 2013. Les membres du Groupe directeur feront fonction de correspondants nationaux pour leurs pays respectifs. Pour tous les autres États membres, les directeurs des bureaux de statistique seront priés de désigner un ou plusieurs correspondants appartenant à leur système statistique.

19. Suite à l'examen de capacité, des évaluations nationales plus approfondies pourront être entreprises, selon les besoins, dans les domaines particuliers des systèmes statistiques nationaux. Les résultats de l'examen de capacité, seront utilisés en même temps que d'autres évaluations et les plans stratégiques existants pour mettre au point des plans nationaux d'activité définissant les activités nationales prévues pour le renforcement des capacités à produire l'ensemble de statistiques de base. Les résultats seront utilisés également pour aider à identifier les possibilités d'assistance interpays avec le même objectif. Le Groupe directeur compte tenir sa prochaine réunion vers la fin de 2013 pour passer en revue l'ensemble des plans nationaux d'activité, évaluer les progrès de l'application du Programme régional et réévaluer la stratégie et les activités prévues pour l'avenir.

20. Un certain nombre d'activités de développement des capacités ont été planifiées aux niveaux tant régional que national pour les années à venir. Ces activités et certains principes de leur exécution sont décrits plus en détail dans le Plan d'application.

IV. Résumé du Plan d'application

21. Le Plan d'application proposé doit permettre d'atteindre les résultats fixés dans le Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, tels qu'approuvés par le Comité de statistique en 2010. L'objectif général étant que tous les pays de la région disposent de la capacité voulue pour produire l'ensemble de statistiques économiques de base, le Plan d'application est conçu pour permettre d'obtenir quatre résultats essentiels:

a) **Résultat A (Sensibilisation):** Meilleure appréciation de l'importance de l'investissement dans l'amélioration des capacités nationales à produire l'ensemble de statistiques de base, et appui politique accru à cet effet;

b) **Résultat B (Coordination):** Meilleure coordination des activités statistiques au sein des bureaux nationaux de statistique et entre partenaires de développement;

c) **Résultat C (Infrastructure):** Amélioration de l'infrastructure statistique nationale pour la production et la diffusion de l'ensemble de statistiques de base;

d) Résultat D (Compétences): Amélioration des compétences du personnel des bureaux nationaux de statistique dans les domaines d'importance essentielle pour la collecte des données économiques et pour la compilation, la diffusion et l'utilisation de l'ensemble de statistiques de base.

22. Pour remédier aux principales contraintes institutionnelles et techniques qui font obstacle à la capacité des bureaux nationaux de statistique à fournir l'ensemble de statistiques de base, le Plan d'exécution applique une stratégie fondée sur une quadruple approche: a) combiner l'exécution au niveau des pays avec l'appui régional; b) assurer la compatibilité des initiatives mondiales, régionales et sous-régionales pertinentes et coordonner les activités d'exécution entre partenaires de développement; c) adopter une approche échelonnée en vue de la réalisation progressive des résultats escomptés; d) suivre régulièrement les mesures en cours et les progrès réalisés en vue d'une action soutenue dans l'obtention des résultats désirés.

23. L'exécution du Programme régional doit être guidée par le Groupe directeur chargé du Programme régional sur les statistiques économiques (sous le contrôle d'une structure générale de gouvernance du programme comportant à la fois des arrangements régionaux et des dispositions prises au niveau des pays). Si le Plan d'exécution en cours actuellement met l'accent sur une série de mesures d'appui nationales et régionales pendant la première phase d'exécution, le Groupe directeur sera responsable de la poursuite de l'élaboration du Plan d'application pour les phases ultérieures et donnera au secrétariat des conseils tant stratégiques que techniques pour la gestion quotidienne des activités d'exécution; il suivra les progrès accomplis et proposera tout ajustement du Plan d'application qui pourrait être nécessaire.

V. Mesures à prendre par le Comité

24. Compte tenu des principaux résultats des délibérations du Groupe directeur résumées ci-dessus, le Comité est invité à approuver le Plan d'application du Programme régional.

25. Le Comité voudra peut-être donner ses directives sur la stratégie d'application, notant que les programmes de renforcement des capacités élaborés en exécution des objectifs du Comité dans différents domaines, comporteront des éléments communs liés au développement institutionnel des systèmes statistiques nationaux⁹.

26. Le Comité voudra peut-être prier le Groupe directeur de poursuivre ses travaux et de lui faire rapport à sa quatrième session, en 2014, sur les progrès accomplis et les faits nouveaux.

⁹ Voir E/ESCAP/CST(3)/2.